

Le CA du ..... dénonce les dernières mesures annoncées par la majorité du conseil départemental de Seine et Marne consistant à diminuer les subventions aux familles d'écoliers et de collégiens et de supprimer toute aide aux familles des lycéens pour le financement de la carte de transport scolaire.

**100 €/an pour la carte scol'R pour un collégien soumis à un transport scolaire**

**150 €/an pour la carte scol'R pour un collégien soumis à un transport scolaire**

**192€/an pour la carte imagin'R pour un collégien**

**342€/an pour la carte imagin'R d'un lycéen**

**Le surcout pour les familles sera donc conséquent pour les familles, notamment ayant plusieurs enfants et notamment des lycéens.**

Une première salve avait été tirée l'an dernier avec l'arrêt des subventions aux CIO (conseil d'information et d'orientation) aboutissant à la fermeture des CIO de Lagny et Montereau, la hausse des tarifs de la demi-pension ou la fin d'aides en direction de jeune étudiant loin de leur domicile. Ce coup de rabot cible une nouvelle fois la jeunesse de notre département rural où la question des inégalités face aux mobilités est centrale. Cela est inacceptable.

Le conseil départemental annonce aussi une hausse de 15 % des impôts sur le foncier bâti soit une augmentation de 42 euros par habitant tandis que, dans le même temps, les collèges privés verront leurs dotations « remises à niveau ».

**L'offre scolaire (filières, options) est inégale en Seine-et-Marne et cette iniquité ne peut être compensée que par un réseau de transport efficient et gratuit. Il est insupportable que les choix d'orientation soient réalisés fonction de la proximité de l'établissement et non en fonction du projet professionnel des jeunes.**

Cette décision si elle était maintenue mettrait à mal l'égalité des chances de nos élèves, de nos enfants, qui déjà sont parmi ceux de l'Île-de-France qui poursuivent le moins leurs études, ceux qui connaissent le plus fort taux de chômage.

Nous appelons le conseil départemental à retirer ces mesures.

*Voté à*

*A transmettre à [jean-jacques.barboux@departement77.fr](mailto:jean-jacques.barboux@departement77.fr)*